



Les conseils diocésains

Conseil presbytéral

Il a pour mission d'aider l'Évêque dans le gouvernement du diocèse, selon la norme du droit, pour faire progresser le bien pastoral de la portion du Peuple de Dieu confiée à l'évêque. Pour le bien de l'ensemble de l'Église locale, le Conseil presbytéral est un lieu de prise de conscience du presbyterium, un lieu où s'exprime sa conscience collective et diversifiée, un lieu de communion, un service de l'unité en vue de la mission, en communion les autres conseils ou organismes diocésains. Le conseil presbytéral est composé de tous les prêtres âgés de moins de 75 ans et de trois prêtres élus parmi ceux qui ont plus de 75 ans (P. Pierre LETOCART, P. Marc PRUNIER, P. Maurice PROTEAU).

Président : Mgr Hervé GOSSELIN

Vice-président : P. Laurent MAURIN – 06 80 53 39 58 / maurinl@orange.fr

Secrétaire : P. Martin de LA RONCIÈRE – 0670422434 / martin.delaronciere@yahoo.fr

Membres du bureau : Pères Jean-François MONDY, Gustave SAWADOGO, Patrick SEMPERE et Frédéric VOLLAUD

Collège des consultants

Institution obligatoire et permanente constituée uniquement de prêtres, membres du conseil presbytéral. Ce collège peut, et parfois doit être, consulté par l'Évêque pour donner son avis ou son consentement pour les affaires d'une importance particulière. En cas de vacance du siège épiscopal, le collège élit un administrateur pour assurer l'intérim.

Président : Mgr Hervé GOSSELIN

Membres: Pères Michel FERNANDEZ, Laurent MAURIN, Pierre-Marie ROBERT, Denis TRINEZ et Frédéric VOLLAUD.

Conseil pastoral diocésain

Sous l'autorité de l'évêque, il est au service du diocèse, de son unité et de son dynamisme : il lui revient « d'étudier ce qui dans le diocèse touche l'activité pastorale, de l'évaluer et de proposer des conclusions pratiques » (canon 511). Le Conseil accompagne la vie du diocèse en évaluant ce qu'il a contribué à mettre en route ; sa mission est de saisir en priorité des situations d'ensemble du diocèse.

Président : Mgr Hervé GOSSELIN

Membres : Joëlle AYRAULT, Solène BABEAU, Agnès et Dominique BALLU, Anne CERTIN, François CHARTIER, P. Michel GRANGER, Emmanuel GRASSIN D'ALPHONSE, Christophe GRELLIER, Alexis JOIN-LAMBERT, Catherine JOSLET, Sylvaine LACROUTS, Yolande LALLEMAND, Laure LAMAS, Jean-François et Maylis MARGUET, P. Laurent MAURIN, Jean-Paul MORIN, P. Martin de LA RONCIÈRE, P. Martial LEBLANC, David RICHARD, P. Pierre-Marie ROBERT, Annick TRIBOT, Amélie de VISMES.

Conseil diocésain pour les affaires économiques

Ce Conseil permet à l'évêque, dans le cadre d'un ordre du jour préparé avec l'économiste diocésain, de veiller à la bonne gestion des biens (immobiliers et mobiliers) du diocèse, ainsi que des personnes. C'est de ce Conseil que l'économiste diocésain reçoit les recommandations pour sa gestion et en rend compte.

Président : Mgr Hervé GOSSELIN

Bernard AUDY, Marie-Claude BERTRAND, Jean-Michel FLAUD, P. Michel GRANGER, Bruno LEMAIRE, Jean-Luc PETIT, Alain MARMIER.

Conseil diocésain de la solidarité

Le Conseil diocésain de la solidarité réunit trois fois par an les représentants de diverses réalités de la solidarité présentes sur notre diocèse (services, ONG, associations de fidèles..), afin de croiser les regards sur un sujet particulier, chacun l'abordant avec sa spécificité. À travers ce conseil, l'Eglise manifeste que la dimension de la charité à l'œuvre à travers les activités de solidarité est un élément essentiel de l'identité chrétienne.

Déléguée épiscopale à la Solidarité : Laure LAMAS – 06 15 65 87 58 / solidarite@dio16.fr
Evelyne BOULARD, Sophie BUFFARD, Francette GAILLARD, Chantal HENRY, Béatrice HACHETTE, Bruno LEMAIRE,
Jean-Marie ROUSTEAU, Carline SAINTJALMES, Nicolas THOMAS. Diacre accompagnateur : François CHARTIER